



# Règlement des 24H de réalisation 22/23 avril 2023

## 1 / Participation

La participation aux 24H de réalisation est ouverte aux jeunes de 15 à 26 ans. Les équipes doivent être constituées de trois à six participants.

## 2 / Challenge

Le challenge démarre le samedi 22 avril à 10 h.

Des consignes techniques ou stylistiques seront dévoilées au début du challenge. Seules les réalisations les respectant seront prises en compte par le jury.

## 2 / Réalisation durée et format d'exportation :

La durée finale des films devra être comprise **entre 3 et 6 min**. Génériques compris.

Les films doivent être entièrement créés pendant la compétition et en 24H.

Chaque équipe participante devra déposer son film aux organisateurs avant 10h le dimanche 16 avril. L'heure précise du rendu sera donnée à l'ouverture du Challenge.

Tout le travail créatif doit avoir lieu pendant la compétition et seulement durant cette période (scénario, tournage, montage finalisation et rendu).

Le seul travail autorisé en amont de la compétition est la mise en place de l'équipe et le choix de l'équipement.

L'animation et les effets spéciaux sont autorisés mais doivent être créés pendant les 24H.

Chaque équipe dispose d'un espace pour entreposer son matériel et monter son film.

Pour que le film soit validé et projeté, il doit être exporté dans un format lisible par le logiciel VLC en full HD 1080 p (pas d'exportation en 4K). En cas de doute, merci d'en informer les organisateurs.

## 3/ Droits

La participation aux 24H de Réalisation vaut acceptation **de céder tout droit de diffusion**, à titre gratuit, à la MJC de Dole pour les films réalisés.

Chaque équipe veillera à obtenir **les autorisations nécessaires de droit à l'image** pour les personnes apparaissant dans leur film.

Aucunes vidéos d'archives, plans tournés ou créés en dehors de la compétition ne peuvent être utilisés.

L'utilisation de photographies est autorisée, sous réserve que l'équipe en possède les droits. Les photos ne doivent pas obligatoirement être créées pendant la période officielle de 24H.

Toute musique utilisée dans les films doit **être libre de droits**.

Durant le tournage, on ne peut filmer un lieu privé sans l'autorisation préalable de son propriétaire. Chaque participant s'engage également à respecter les lois en vigueur et à ne pas mettre sa vie ou celle d'autrui en danger pour les besoins du tournage.

Le contenu de chaque film est laissé au libre-arbitre de chaque équipe. Cependant les organisateurs se réservent le droit de ne pas projeter un film comportant des scènes explicitement pornographiques, racistes, diffamatoires.

#### **4/ Générique**

L'équipe s'engage à insérer en début de générique la séquence fournie par les organisateurs et en fin de film, le panneau fourni. Il est nécessaire de créditer vos acteurs ainsi que le nom de chaque membre de l'équipe.

#### **5/ Participants**

Seules les personnes inscrites dans une équipe en règle de leur adhésion à la MJC peuvent participer activement dans la réalisation du film y compris pour les rôles principaux.

Chaque équipe peut éventuellement faire appel à des personnes extérieures pour des rôles de figuration.

#### **6/ Matériel**

Tout type de caméra peut être utilisé. Un lieu sera mis à leur disposition pour s'installer et pour effectuer le montage.

#### **7/ Repas couchage**

Chaque participant recevra en début de compétition un **coupon repas, un coupon petit déjeuner**. Les 2 coupons peuvent être utilisés aux heures indiquées : le repas, le samedi entre **19H et 21H** et le petit déjeuner le dimanche matin entre **7H30 et 9H**.

En plus de ces coupons, la MJC assurera **un service de restauration rapide payant** (sandwiches, snacks salés et sucrés) et offrira le thé et le café pendant les 24H.

**La consommation d'alcool et de stupéfiants est strictement interdite** durant les 24H.

Tout état d'ébriété constaté ou toute infraction au regard de la loi entraînera une exclusion du challenge.

#### **8/ Jury**

Le jury est constitué de professionnels du cinéma et l'éducation à l'image. Il décernera le prix du meilleur film lors de la séance publique. Il jugera les films selon 4 critères : le rapport au thème, la qualité de la réalisation, la qualité du scénario, la créativité et l'originalité du film.

#### **9/ Projection**

L'ensemble des films réalisés sera diffusé le **dimanche 16 avril à 11H** au cinéma Le Majestic de Dole. Cette séance sera suivie de la remise du prix du jury à la MJC à 14H. Chaque participant est invité à y participer. La séance étant gratuite, vous pouvez y convier parents et amis.

#### **10/ Prix**

L'équipe gagnante sera invitée à participer au festival Entrevue de Belfort en novembre 2023

-----